

L'OGEC ORGANISME DE GESTION DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

Acteur clé de la gestion
de votre établissement

Donnez
du sens à
vos compétences





Quelle est la raison d'être de l'OGEC ?

Sa vocation

Son rôle essentiel est de donner à l'établissement les moyens de mettre en œuvre son projet éducatif et pastoral.

Responsable de la gestion économique, financière et sociale de l'établissement, l'OGEC exerce cette fonction en tenant compte du projet d'établissement, du Statut de l'Enseignement catholique, et des orientations de l'autorité de tutelle (direction diocésaine ou congrégation).

Sa structure

Votre OGEC est une association loi 1901 qui fonctionne en s'appuyant sur des bénévoles.

La structure associative de votre OGEC repose sur l'existence d'un bureau et d'un conseil d'administration.

L'OGEC adhère à l'Union Départementale appelée UDOGEC, laquelle accompagne les OGEC et les Chefs d'établissement dans la gestion de leur structure.



Les missions de votre OGEc

Etre l'employeur de tous les personnels non enseignants

A ce titre, l'OGEc est responsable de l'application de la législation sociale et des conventions collectives.

En pratique, c'est le Chef d'établissement, qui après délégation de pouvoirs et en accord avec le conseil d'administration, recrute le personnel et en assure le management.

Assurer la gestion financière de l'établissement

L'OGEc garantit la vie matérielle et financière de l'établissement. Il délibère sur le budget et en arrête les modalités d'application, en suit régulièrement l'exécution, fixe le montant des contributions, des participations des familles, les prix de la restauration...

Etre le garant de l'entretien du patrimoine mobilier et immobilier

L'OGEc a la charge de l'entretien des bâtiments scolaires, de leur amélioration ou extension. Il décide de procéder aux travaux et aux achats de matériels. Il contracte les emprunts nécessaires aux investissements.

Les ressources financières de l'OGEc proviennent :

- Des contributions financières versées par les familles. ***Celles-ci permettent d'assurer les dépenses immobilières et les dépenses liées à la pastorale.***
- Des diverses participations et subventions versées par l'Etat et les collectivités territoriales. ***Elles sont destinées à prendre en charge les dépenses de fonctionnement courantes.***
- D'autres ressources légalement autorisées : ***recettes de fêtes, kermesses, dons...***

Comment fonctionne votre OGEC ?



Sa composition

- **Les membres de droit** : le représentant de la tutelle, le Président de l'UDOGEC et le président de l'APEL de l'établissement.
- **Les membres bénévoles élus** : ils sont cooptés par le conseil d'administration sur demande d'adhésion écrite et ont voix délibérative.

Il s'agit de personnes soucieuses de la bonne gestion de l'établissement, parents d'élèves ou non.

Le Chef d'établissement est invité avec voix consultative à toutes les réunions (sauf pour les questions qui le concernent personnellement).

Ses instances

- **Un conseil d'administration** (de 3 à 18 membres), qui constitue l'organe décisionnaire de l'OGEC et administre l'association.
- **Une assemblée générale ordinaire** annuelle dans les 3 mois qui suivent la clôture des comptes.
- **Un bureau, élu par le conseil d'administration**, assure le bon fonctionnement de l'association dans le cadre des décisions prises par le conseil d'administration. Le bureau est composé au minimum du Président, du Trésorier et du Secrétaire.
- **Le Chef d'établissement** : au quotidien, délégation de gestion est donnée par écrit au Chef d'établissement. Ce dernier est associé au fonctionnement de l'OGEC et est invité avec voix consultative.

Rejoignez les 2 000 bénévoles
qui œuvrent dans
les 260 OGEC
en Ille-et-Vilaine !



Pourquoi s'engager dans l'OGEC de votre établissement ?

Etre acteur dans l'OGEC c'est :

- **CONTRIBUER** à la définition, à la mise en place et au suivi des orientations de l'établissement en matière de gestion,
- **PORTER** les choix de l'établissement en matière économique, sociale et financière par une participation active à la vie de l'OGEC, en étroite collaboration avec le chef d'établissement,
- **ACCOMPAGNER** les projets pédagogiques de l'établissement,
- **AGIR** au sein de l'établissement, en lien avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative,
- **PROMOUVOIR** l'image de l'Enseignement catholique.



**Vous avez un savoir-faire ?
Donnez du sens à votre expertise !**

L'OGEC a besoin de compétences variées pour réussir sa mission en collaboration avec le Chef d'établissement.

L'Udogec, votre **fédération** départementale

Coopérer, accompagner, faciliter, telles sont les missions de l'Udogec, qui propose aux Chefs d'établissement, Présidents et bénévoles OGEC toutes les compétences qui facilitent la mise en œuvre du projet éducatif.

Pour mobiliser au mieux ses ressources, l'Udogec est structurée en **5 pôles de compétences** : vie associative et communication, juridique et social, gestion et veille économique, informatique et immobilier.



Pour en savoir plus : www.udogec35.org

CONTACT :

Pour nous contacter à l'UDOGEC :

45 rue de Brest - CS 64213 - 35042 Rennes cedex

Tél. 02 99 54 62 05

www.udogec35.org

udogec35@enseignement-catholique.bzh